

# **CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **Bulletin des interpellations et des questions orales**

---

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de  
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

**REUNION DU**

**MERCREDI 19 DECEMBRE 2001**

## SOMMAIRE

### INTERPELLATION

de Mme Adelheid Byttebier (N) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "les mesures URE et les initiatives dans le domaine de la construction durable".

(Orateurs: Mme Adelheid Byttebier et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement)

**Présidence de Mme Evelyne Huytebroeck,  
présidente**

- La réunion est ouverte à 14h40'.

**INTERPELLATION DE MME ADELHEID BYTTEBIER  
À M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNE-  
MENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPI-  
TALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE,  
ET DU LOGEMENT,**

**concernant "les mesures URE et les initiatives dans le  
domaine de la construction durable".**

**Mme Adelheid Byttebier** (en néerlandais) .- Le titre de mon interpellation est légèrement différent de mes questions qui traitent d'audits et de paramètres en matière de prestations énergétiques: c'est là un choix délibéré. Selon nous, les mesures URE ne se limitent en effet pas seulement aux performances des installations. Elles concernent également la gestion des installations, la construction, l'utilisation. Il est important que les pouvoirs publics en tiennent compte.

Les particuliers ne tiennent aucun compte des mesures URE. Les mesures et les actions visant à économiser l'énergie ne deviennent populaires qu'en cas de problèmes sur le marché, par exemple lorsque les matières premières qui fournissent l'énergie deviennent coûteuses. Pourtant des mesures structurelles sont indispensables sinon nous payons trois fois : pour l'épuisement des matières premières, pour l'augmentation du prix des matières premières et pour la pollution de l'environnement. Nous devons modifier les mentalités et les habitudes, c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple en appliquant les principes de droit dans la politique et dans la gestion de leurs propres bâtiments.

La semaine de l'Energie a connu un franc succès même si peu d'hommes politiques y ont participé, ce qui prouve une fois encore qu'il y reste encore beaucoup à faire en termes de mobilisation. Comment le ministre Tomas évalue-t-il cette semaine de l'Energie? Comment cette semaine sera-t-elle organisée l'année prochaine?

Le ministre a commandé une dizaine d'audits dans des immeubles publics de bureaux. Mais les premiers résultats ne seront disponibles qu'au printemps 2003. Ce délai me semble très long. Devrons-nous attendre aussi longtemps avant que des mesures soient prises? Les audits ne s'attachent-ils qu'à la performance des installations? Ne doivent-ils pas aller beaucoup plus loin? Le ministre reconnaît-il que la prestation énergétique d'un bâtiment ne dépend pas seulement de cette installation? N'y a-t-il pas de nombreux autres paramètres? Comment le ministre envisage-t-il la mise en œuvre des mesures URE dans les bâtiments publics? Quelles démarches entreprendra-t-il en la matière?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Lors de la discussion budgétaire, j'ai communiqué la décision du gouvernement

concernant l'ordonnance relative aux travaux subsidiés. Son objectif est d'affecter le solde du programme triennal aux investissements URE. L'année prochaine, plus de 150 millions de francs seront investis dans des initiatives URE. Début 2002, le département Energie s'adressera aux pouvoirs locaux afin de fixer le programme d'investissement. La Région subventionnera la totalité de ces investissements.

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, le gestionnaire du réseau de distribution est tenu, dans le cadre des missions de service public dont il est chargé, de donner des informations et d'organiser des démonstrations, de mettre à disposition des équipements et des services et de fournir une aide financière en vue de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie au bénéfice de tous les clients finaux, éligibles et non éligibles. Il doit pour cela élaborer un programme triennal en collaboration avec le service de l'Energie. Le département Energie détermine ensuite conjointement avec le gestionnaire du réseau de distribution dans quelle mesure les moyens peuvent servir à financer des initiatives URE dans les bâtiments de la Région de Bruxelles-Capitale et des communes.

En outre, on créera un fonds relatif à la politique de énergie. Le gouvernement pourra faire appel à ce fonds afin de financer des actions visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie. J'examinerai dans quelle mesure ces moyens peuvent être affectés à des initiatives URE dans les bâtiments de la Région de Bruxelles-Capitale et des communes.

En ce qui concerne la deuxième série de questions, il ne faut pas oublier qu'une seule équipe effectue tous les audits. C'est indispensable parce que l'objectif de ces dix audits n'est pas la réalisation même de ces dix audits mais bien de développer un "audit énergétique standardisé" sous la forme d'un cahier des charges type ou d'un programme de calcul. A la fin de l'étude, nous disposerons alors d'un instrument qui, lié à des règles éventuelles de subventionnement ou à une obligation légale, encouragera les propriétaires d'immeubles de bureaux à mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie.

Dans le courant de 2002, je communiquerai les grandes lignes du programme triennal et du "Fonds relatif à la politique de l'énergie".

J'en viens maintenant à la troisième série de questions. Il y a un malentendu: les audits ne se limiteront pas à vérifier la performance des installations. Nous examinerons également à la loupe la gestion des installations, tout comme l'isolation thermique des bâtiments. D'ailleurs, le règlement d'isolation, le titre V du Règlement régional d'Urbanisme, est un signal clair qui indique qu'il faut d'abord isoler! Dans l'avenir, je tiens à intensifier le contrôle administratif sur la législation en matière d'isolation et l'accompagner d'un contrôle sur le chantier. En outre, j'encouragerai les pouvoirs publics, lorsqu'ils mettront en œuvre leur projet, à aller au-delà des obligations légales. Ainsi les pouvoirs publics donneront le bon exemple. Pour les nouveaux immeubles de bureaux, je pense par exemple à un K55 au lieu du K65 actuellement d'application.

Enfin, en ce qui concerne la semaine de l'Energie, il reste encore pas mal de travail de mobilisation à effectuer. L'objectif est surtout d'informer mieux encore la population.

**Mme Adelheid Byttebier** (en néerlandais) .- A combien s'élève ce Fonds relatif à la politique de l'énergie? Je me réjouis d'apprendre que le ministre sera plus strict pour les projets émanant des pouvoirs publics en matière de politique énergétique. En plus de nos bâtiments, il y a de nombreux autres immeubles publics sur le territoire bruxellois. Peut-il préciser de quelle manière il va mener cette politique énergétique sur laquelle pourront s'appuyer les autres pouvoirs publics présents sur le territoire bruxellois?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- C'est la première fois que nous mettons 150 millions à la disposition des différentes communes afin qu'elles mènent une politique de l'énergie.

Je ne peux vous donner aucune information sur la manière dont sera menée la politique énergétique des autres bâtiments publics parce que cela ne relève pas de ma compétence. Je peux toutefois vous indiquer que le palais royal de Laeken a demandé l'appui de nos services pour réaliser une étude sur la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie. Les plus hautes autorités du pays comptent donc sur le soutien de la Région.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h05.